



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 septembre 2000
Français
Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone

Note verbale datée du 15 septembre 2000, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République populaire du Bangladesh présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone, et, se référant à la note du Président en date du 10 juillet 2000 concernant la résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité, du 5 juillet 2000, a l'honneur de l'informer que toutes les mesures voulues ont été prises, en application des dispositions des paragraphes 1 et 8 de la section A de la résolution 1306 (2000), pour interdire l'importation des diamants bruts en provenance de la Sierra Leone.